

20240522-13

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE** et le **mercredi 22 mai à 18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **16 mai 2024**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	57	Date de la convocation : 16 mai 2024
Nombre de présents	45	
Nombre de pouvoirs	12	Date de publication : 28 mai 2024
Suffrages exprimés	57	

**Conseillers communautaires présents :**

Mme Véronique AUDOUY, M. Jean-Marie ABADIE, Mme Guylaine DUTOYA, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Julien RELAUX, M. Vincent MORA, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, M. Philippe CASTEL, M. Pascal LAVIGNE, M. Serge POMAREZ, M. Jean SOUBLIN, Mme Bérengère SABOURAULT-LASSOUQUE, M. Albert AUZEMERY, M. Philippe LAFFITTE, M. Hervé DARRIGADE, Mme Caroline JAY, M. Christian CARRERE, M. Julien BAZUS, Mme Sylvie PEDUCASSE, M. Jean LAVIELLE, Mme Martine GAY, Mme Christine BEYRIS BRU, M. André HUMEAU, Mme Catherine FAVARD, Mme Catherine RABA, M. Christian BERTHOUX, M. Henri BEDAT, Mme Sylvie BEZIAT-RICARD, M. Pascal VILATON, M. Alain BERGERAS, Mme Corinne LAPORTE, M. Philippe DELMON, Mme Chantal DARTIGUENAVE, M. Hikmat CHAHINE, M. Alain DUBOURDIEU, M. Thierry BOURDILLAS.

**Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :**

M. Grégory RENDE donne pouvoir à M. Hikmat CHAHINE,  
Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE donne pouvoir à M. Pascal DAGES,  
M. Alexis ARRAS donne pouvoir à Mme Marylène HENAULT,  
Mme Martine LABARCHEDE donne pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH,  
Mme Florence PEYSALLE donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,  
M. Yves LOUME donne pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI,  
Mme Gloria DORVAL donne pouvoir à M. Serge POMAREZ,  
Mme Sophie IRIGOYEN donne pouvoir à M. Jean SOUBLIN,  
M. Gérard LE BAIL donne pouvoir à Mme Bérengère SABOURAULT-LASSOUQUE,  
Mme Chantal FRAYSSE donne pouvoir à M. Philippe LAFFITTE,  
M. Alain GODOT donne pouvoir à M. André HUMEAU,  
M. Laurent LAFOURCADE donne pouvoir à Mme Catherine RABA.

**Conseillers communautaires absents et excusés :**

M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, Mme Florence PEYSALLE, M. Yves LOUME, Mme Gloria DORVAL, Mme Sophie IRIGOYEN, M. Gérard LE BAIL, Mme Chantal FRAYSSE, M. Alain GODOT, M. Laurent LAFOURCADE, M. Bernard LANGOUANERE.

**Secrétaire de séance :** Mme Guylaine DUTOYA

**Quorum :** le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

## **OBJET : FONDS DE CONCOURS RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE POUR LE CHANGEMENT DES MENUISERIES DU LOCAL DE LA PÉTANQUE À SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Monsieur le Vice-président expose,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 5216-5,

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et notamment sa compétence en matière de Protection et mise en valeur de l'environnement,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire en date du 3 avril 2024 portant adoption de la modification du règlement d'attribution de fonds de concours pour l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti des communes du Grand Dax,

**Vu** la délibération du Conseil municipal de Saint-Vincent-Paul en date du 2 avril 2024 sollicitant le Grand Dax pour l'attribution d'un fonds de concours pour des travaux de rénovation énergétique,

**Vu** l'avis favorable de la commission environnement du 24 avril 2024,

**Considérant** la compétence du Grand Dax au titre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET),

### **Considérant**

Le Bilan Carbone® du territoire du Grand Dax a démontré l'importance de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au patrimoine bâti. A cet effet, le Grand Dax souhaitant encourager les communes à rénover leur patrimoine bâti, a mis en place un règlement pour les accompagner financièrement. Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération est sollicitée pour participer financièrement aux travaux de rénovation énergétique sur la commune de Saint-Vincent-de-Paul,

Imputation comptable : 2041412 AP 155 - DURABL

### **SAINT-VINCENT-DE-PAUL : changement des menuiseries du local de la pétanque**

<b>Descriptif des travaux</b>	<b>Exigences du règlement</b>	<b>Caractéristiques des matériaux</b>	<b>Montant HT des Travaux</b>	<b>Part de financement CAGD</b>	<b>FDC Grand Dax</b>
Menuiseries	$U_w \leq 1,5$ W/m <sup>2</sup> .K	$U_w \leq 1,5$ W/m <sup>2</sup> .K	3 747,84 €	CAGD 50%	CAGD : 1 873,92 €
TOTAL			3 747,84 €	CAGD 50% Commune 50%	CAGD : 1 873,92 €

**APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,**

**LE CONSEIL A L'UNANIMITE**

**Article 1 : ATTRIBUE** un fonds de concours de 1 873,92 euros à la commune de Saint-Vincent-de-Paul.

**Article 2 : APPROUVE** la convention d'attribution de fonds de concours de la commune de Saint-Vincent-de-Paul (ci-annexée).

**Article 3 : AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et ses éventuels avenants.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final :** Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures,  
pour copie conforme,  
Dax, 28 mai 2024**

  
Julien DUBOIS  
Président du Grand Dax